



Commune de Corbeyrier

Réponse de la Municipalité N°23-05

Au postulat de M. Vincent Hentsch

« Accès à la Route des Agittes »

Déléguées de la Municipalité :

Mmes Christine Christen et Monique Tschumi

Réponse adoptée par la Municipalité lors de sa séance du 12.06.2023.

Au Conseil communal de Corbeyrier,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Dans sa séance du 17 juin 2023, le Conseil communal a accepté de prendre en considération le postulat de M. Vincent Hentsch, intitulé « Accès à la Route des Agittes », et l'a transmis à la Municipalité pour étude et réflexions.

2. Contenu du postulat

Ce postulat a pour but de revoir les périodes d'ouverture de cette route et ses aménagements.

3. Réponses de la Municipalité

En préambule, la Municipalité indique qu'avant le dépôt dudit postulat, elle œuvrait déjà afin de trouver des solutions à ce sujet.

1. Étudier l'opportunité d'élargir les périodes d'accès à la Route des Agittes

La Municipalité rappelle tout d'abord que ce tronçon est fermé à la circulation du 1^{er} novembre au 31 mai, de manière annuelle, et ce pour des raisons de sécurité.

Elle n'est pas favorable à la proposition d'élargir les périodes d'accès pour les raisons suivantes :

- Premièrement pour une question de coûts. L'entretien de cette route occupe deux employés communaux à raison de deux heures par semaine, soit quatre heures de travail.
- Deuxièmement en cas d'ouverture « précoce » et de chutes de neige printanière, la responsabilité pénale de la Commune serait engagée. Elle devrait effectuer les travaux nécessaires pour l'ouvrir sans délai. Or, en conservant la mesure de fermeture annuelle et en cas d'enneigement tardif, la Commune n'a aucune obligation d'entretien et la nature offre une « barrière » naturelle empêchant les usagers de la route d'emprunter ce tronçon.
- Troisièmement, l'hiver est une période difficile pour la faune sauvage. La fermeture annuelle offre un intervalle bienvenu leur permettant de survivre à la saison froide.

2. Réfléchir à la pertinence du maintien d'une barrière sur cette route

Après le 2^{ème} cas d'incivilité, la Municipalité a décidé de la retirer.

Il n'est pas prévu d'en remettre une.

3. Réfléchir à la cohérence entre l'adhésion aux différentes institutions (Parc Naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises) d'une part et aux interdictions progressives (circulation, parcage) d'accès à notre région d'autre part.

Une séance ayant pour thème « Route de l'Hongrin, projet de mobilité douce » s'est tenue en date du 14 décembre 2022. Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR), la Commune d'Yvorne, l'Office du Tourisme d'Aigle, des représentants de la Direction de la mobilité et des routes (DGMR), Mme Catherine Strehler Perrin, Cheffe de la division à la Direction générale de l'environnement (DGE), Unité plan d'action Biodiversité et la Municipalité de Corbeyrier étaient présents. Ce projet a pour objectif de transformer cette route en zone de **mobilité douce** et de couper ainsi le transit entre Yvorne et la Lécherette.

Il ressort de cette rencontre que la majorité des participants y sont favorables pour les motifs suivants :

- un projet de priorisation de la mobilité douce répondrait sur de nombreux points aux objectifs de développement durable
- un gain sur les réductions des nuisances sonores, des mobilités décarbonées, une minimisation des impacts sur la biodiversité
- de plus, l'économie locale serait favorisée par un tourisme à tendance durable au contraire des utilisateurs actuels motorisés qui ne s'arrêtent pas sur le territoire et cherchent plutôt à comptabiliser les kilomètres

L'ensemble des participants s'est étonné de la position de la DGMR qui souhaite maintenir à tout prix le trafic individuel motorisé sur cet axe.

Mme Catherine Strehler Perrin a indiqué que la stratégie vélo cantonal 2035 classe cet axe dans le réseau cyclable cantonal de loisir (cyclotourisme). Celui-ci est déjà répertorié comme itinéraire vélo national par SuisseMobile. Il n'y a donc aucun doute que la priorisation de la mobilité douce sur cet axe sera défendue politiquement.

Les personnes présentes ont constaté que la suite du projet ne sera possible que si elle repose sur une légitimité donnée par le Canton.

A l'issue de cette rencontre, il a été convenu que Mme Catherine Strehler Perrin s'entretienne avec M. Laurent Tribolet, Chef de la division entretien à la Direction générale de la mobilité et des routes. A ce jour, la Municipalité est sans nouvelles, le dossier étant resté aux mains du Canton.

4. Conclusions

Au vu des informations rassemblées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseil communal de M. Vincent Hentsch. Dès que la réponse cantonale lui sera parvenue, et pour autant qu'elle abonde dans le sens du projet précité, la Municipalité, soutenue par le PNR, entamera les démarches nécessaires afin de pourvoir le concrétiser.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- **Vu** le postulat « Accès à la Route des Agittes » déposé par M. Vincent Hentsch ;
- **Ouï** le rapport de la Municipalité,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Hentsch, déposé le 21.05.2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique			La Secrétaire
	Monique Tschumi		Joëlle Berchier

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	-